



LEO LAGRANGE CENTRE EST ACCUEIL DE LOISIRS DE COUBLEVIE

REGLEMENT INTERIEUR 2023

Présentation

L'Accueil de Loisirs de Coublevie est géré par l'association Léo Lagrange Centre Est (2, rue Maurice Moissonnier 69120 VAUX EN VELIN). Les locaux de l'Accueil de Loisirs se situent :

- Au 112, rue du Presbytère – 38500 COUBLEVIE (Groupe + 6 ans et administration),
- Sur le groupe scolaire de la Grande Sure à l'école d'Orgeoise : 150 chemin d'Orgeoise – 38500 COUBLEVIE (groupe 3-5 ans).

Il accueille les enfants âgés de 3 ans (**révolus et scolarisés**) à 11 ans les mercredis.

Un groupe 10-15 ans (CM2-collège) est mis en place les petites et grandes vacances. Un accueil pour les 14-17 ans peut être prévu pendant les vacances d'été, il sera mis en place en fonction de la demande et/ou dans le cadre d'une démarche de projet.



En fonction des périodes d'accueil et des conditions sanitaires (COVID-19), les affectations des groupes, dans les différents locaux, peuvent être modifiés.

Fonctionnement

L'Accueil de loisirs est ouvert de 8h00 à 18h00, les mercredis, petites et grandes vacances. Le matin, un accueil échelonné est prévu de 8h00 à 9h00. Le soir, le départ échelonné se fait de 17h00 à 18h00.



Cette amplitude horaire est modifiée depuis le début de la crise liée à la COVID-19, les nouveaux protocoles sanitaires imposant certaines contraintes. L'accueil échelonné est temporairement de 8h00 à 9h30. Le soir, le départ échelonné se fait de 16h30 à 18h00. Cette modification permet de fluidifier l'arrivée et le départ des familles et d'éviter ainsi des regroupements. Des portails d'accès spécifiques ont été affectés.

1. MERCREDIS : EN PERIODE SCOLAIRE - COVID

- Les accueils échelonnés de la mi-journée se font au restaurant scolaire du Groupe de la Grande Sure à Orgeoise.

MERCREDIS	HORAIRE	ACCUEIL ECHELONNE	
A la Journée complète	8h00 à 18h00	8h00 à 9h30	16h30 à 18h00
A la demi-journée matin (avec repas)	8h00 à 13h00	8h00 à 9h30	13h00 et 13h30
A la demi-journée matin (sans repas)	8h00 à 12h00	11h45 à 12h15	
A la demi-journée après-midi (avec repas)	12h00 à 18h00	11h45 à 12h15	16h30 à 18h00
A la demi-journée après-midi (sans repas)	13h00 à 18h00	13h00 à 13h30	16h30 à 18h00

- Nous n'accepterons pas les départs échelonnés après 13h30.
- L'inscription se fait à l'année scolaire (septembre 2021 à juillet 2022) en permanent ou en occasionnel. L'accueil des enfants se fait à la journée, repas et goûter fournis par la structure. Accueil possible à la demi-journée avec ou sans repas.

2. PETITES VACANCES : HIVER – PRINTEMPS – AUTOMNE – FIN D'ANNEE

- L'inscription se fait avec un minimum de 2 jours par semaine pour les 6-13 ans
- Les enfants et les jeunes sont accueillis en fonction du calendrier des ouvertures de l'Accueil de Loisirs. Attention fermeture : 1 semaine entre Noël et le 1^{er} janvier.
- L'accueil des enfants/jeunes se fait uniquement à la journée, repas (5 composants) et goûter (2 ingrédients) fournis par la structure.

3. GRANDES VACANCES : JUILLET – AOUT

- L'inscription se fait avec un minimum de 2 jours par semaine pour les 6-13 ans
- Les enfants et les jeunes sont accueillis en fonction du calendrier des ouvertures de l'Accueil de Loisirs. Attention fermeture : 2 semaines en Août du 05/08/2023 au 20/08/2023.
- L'accueil des enfants/jeunes se fait uniquement à la journée, repas (5 composants) et goûter (2 ingrédients) fournis par la structure.



Le calendrier 2022-2023 est disponible sur le site internet <http://leo-coublevie.org>



Modalités d'inscriptions

1. DOSSIER D'INSCRIPTION

Avant tout accueil d'un enfant ou d'un jeune, il est demandé aux responsables légaux de remplir une **fiche d'inscription annuelle** qui est à retirer :

- Léo Lagrange Centre Est – Accueil de Loisirs de Coublevie
- Par mail à coublevie@leolagrange.org
- sur le site internet <http://leo-coublevie.org>

Les documents à fournir pour que le dossier d'inscription soit complet sont :

- La fiche d'inscription (recto et verso), renseignée et signée ;
- Une attestation CAF (ou MSA) avec quotient familial et numéro d'allocataire ;
- Une copie d'attestation d'assurance responsabilité civile au nom de l'enfant/jeune ;

Les informations transmises sont consignées dans le logiciel de gestion de la structure d'accueil Léo Lagrange Centre Est.

2. MODALITES D'INSCRIPTION POUR LES MERCREDIS ET LE VACANCES SCOLAIRES



Nos modalités d'inscription peuvent évoluer en fonction de la crise sanitaire (annulation en présentielle des permanences, priorisation du personnel prioritaire, report du calendrier...)

2.1. Priorités d'inscription

- **Déposer le dossier pendant la semaine de réservation par mail ou lors des permanences.**
- Les demandes de réservation se font pour les Coubleviteins.
- Inscription à la semaine (4 ou 5 jours) adaptable en fonction de la période d'activité.
- Une attention particulière est portée à l'accueil des fratries.
- Une priorisation pourra s'appliquer en fonction des évolutions de la crise sanitaire.



Le calendrier 2022-2023 est disponible sur le site internet <http://leo-coublevie.org>

1.2. Réservation et inscription

- **Un bulletin de réservation** est édité par période de fonctionnement et **il permet de préinscrire** votre enfant ou votre jeune. Il est à retourner : **par mail** (la direction prendra en compte la réception des mails datés qu'à partir du 1^{er} jour d'ouverture des réservations). Pour les familles ne possédant pas de mail, vous pouvez **venir le remplir à l'Accueil de Loisirs** pendant la semaine de réservation.
- **Une confirmation par mail de la bonne réception de votre demande de préinscription vous sera adressée par la Direction.** Attention, pour des raisons de traçabilités des informations, les demandes de réservation ne sont pas prises par téléphone.
- **Après étude des demandes de réservation, nous vous confirmerons l'inscription ou non sous 8 jours**, soit environ 1 mois avant la période concernée. Au-delà de la « validation des inscriptions », les inscriptions restent ouvertes (minimum 2 jours/hebdomadaires). Les extérieurs (autres communes) font leurs demandes d'inscription 15 jours après l'ouverture des réservations en fonction des places disponibles.
- **Une fois que l'inscription est confirmée, le règlement de la somme due valide de manière définitive l'inscription.**

3. ABSENCES

Toute absence doit être signalée au plus vite et au plus tard **la veille du jour d'accueil avant 9h00 par mail.**

Une absence signalée, dans les temps et justifiée par la fourniture d'un certificat médical sous 48h, **fera l'objet d'un avoir.**

Toute absence non justifiée sera facturée au prix de la journée.

4. DELAIS D'ANNULATION D'INSCRIPTION

Votre règlement sera restitué si votre annulation est faite, par écrit ou par mail, **une semaine avant l'ouverture des vacances scolaires (à J-7).** **A moins d'une semaine, les familles seront redevables de la totalité des journées d'inscription** sauf raison médicale justifiée ou en cas de forces majeurs (spécificité pour les grandes vacances voire courrier d'accompagnement du bulletin d'inscription).

Pour les mercredis : pour toute modification d'emploi du temps vous avez jusqu'au **lundi** pour annuler. **A partir du lundi 14h00, vous serez facturé** si ce n'est pas une absence, médicale ou d'accident de vie, justifiée.



Tarifs / facturation

L'attestation de votre quotient familial de la CAF vous indique la base de calcul de votre tarification. Nous avons un accès professionnel avec la CAF qui nous permet de vérifier et d'actualiser votre quotient.

Le paiement devra s'effectuer au moment de l'inscription pour les vacances et en fin de mois pour les mercredis. Il est calculé en fonction du quotient familial des familles et des jours de présence. Les règlements seront encaissés au début de la période de fonctionnement pour les vacances. La facture vous sera adressée à la fin de chaque période.

La grille des tarifs prévoit des formules dégressives mensuels (mercredis) et des formules dégressives hebdomadaires (vacances). Elles seront appliquées en fonction de la réservation. elles généreront une facturation en conséquence, même si le nombre de jours de présences réelles est inférieur au nombre de jours dégressifs (ex : absence prévenue hors délai de prévenance). Pour les mercredis, la demi-journée sans repas ne donne pas accès à une formule dégressive.

GRILLE DES TARIFS 2023

Evolution au 01/03/2023

Périscolaire

QF	0 à 300 €	PROGRESSIF AU REEL DU QF	2500 à +
A la journée			
La JOURNEE	12,34 €	10€ + [(QFX7,8) /1000]	29,50 €
Choix de 2 à 5 Journée avec Repas, tarif Dégressif			
2 Jours		2j - 5%	
3 Jours		3j - 5%	
4 Jours		4j - 5%	
5 Jours		5j - 10%	
Possibilité de demi-journée			
la demi-journée Sans Repas (matin OU après-midi)	6,17 €	50% de la journée	14,75 €
la demi-journée Avec Repas (matin OU après -midi)	7,40 €	60% de la journée	17,70 €
Choix de 2 à 5 demi-journée avec Repas, tarif Dégressif			
2 demi-journées avec Repas		2 demi-journées avec Repas -5%	
3 demi-journées avec Repas		3 demi-journées avec Repas -5%	
4 demi-journées avec Repas		4 demi-journées avec Repas -5%	
5 demi-journées avec Repas		5 demi-journées avec Repas -10%	

Extra-scolaire (période de vacances scolaires)

QF	0 à 300 €	PROGRESSIF AU REEL DU QF	2500 à +
Base de calcul : La JOURNEE	12,34 €	10€ + [(QF X 7,8) /1000]	29,50 €
<i>Obligation de deux jours minimum</i>			
Choix de 2 à 5 Journées avec Repas, tarif Dégressif			
2 Jours	23,45 €	2 J - 5%	56,05 €
3 Jours	35,17 €	3 J - 5%	84,08 €
4 Jours	46,89 €	4 J - 5%	102,10 €
5 Jours	55,53 €	5 J - 10%	132,75 €



Extra-scolaire - Séjour et Mini-Séjour -

QF	0 à 300 €	PROGRESSIF AU REEL DU QF	2500 à +
Forfait 2 jours	49.36 €	J X 4	118 €
Forfait 3 jours	74.04 €	J X 6	177 €
Forfait 5 jours	123.40 €	J x 10	295 €

Aide CCAS de Coublevie Périscolaire et Extrascolaire

Aide CCAS COUBLEVIE	4€ La journée	Les aides du CCAS sont accordées aux bénéficiaires de la CAF dont le quotient est inférieur à 610 € résident sur la commune. L'aide est à déduire du tarif affiché ci-dessus. Vous êtes dans l'obligation de fournir l'attestation de la CAF actualisée pour le mois facturé.
	2 € La ½ journée Périscolaire	

Modes de règlement

Différents modes de règlement sont acceptés :

- Les chèques bancaires à l'ordre de « Léo Lagrange Centre Est » ;
- Les espèces ;
- Les chèques vacances ANCV (nom et adresse du titulaire obligatoire) ;
- Les Aides aux Vacances Enfants Locales (AVEL) par VACAF (<https://www.vacaf.org/>) uniquement l'été ;
- Les aides des Comités d'entreprise sur présentation d'un justificatif de prise en charge ;
- Les Chèques Emploi Service aux Usagers (CESU) version papier et E-CESU dématérialisé ;
- Le prélèvement bancaire (démarche à effectuer au préalable avec la Direction).

Impayés

Attention les impayés sont à solder à réception de la relance d'impayé. Sur demande, en cas de difficulté, vous pouvez contacter la direction pour mettre en place un échéancier. En cas de non-respect de ce dernier, l'accueil de votre enfant/jeune sera remis en question.

Les frais de toute nature occasionnés par un incident de paiement (rejet de prélèvement, chèque impayé...) sont à la charge du tireur (usager). Les frais perçus par le tiré (Léo Lagrange Centre Est) ne peuvent excéder un montant fixé par décret.

Avoir / remboursement

Votre avoir est valable jusqu'à la fin de l'année civile 2023. Passé le 31/12/2023 les avoirs non-utilisés sont perdus.

L'avoir apparaît sur votre dernière facture sous forme d'un crédit.

Un remboursement est envisagé uniquement en cas de déménagement ou pour un cas de force majeure.

Santé

- Aucun médicament ne sera donné à l'enfant/jeune sans **une ordonnance du médecin**. En cas de traitement médical, remettre les médicaments et l'ordonnance à l'équipe de direction (indiquer sur la boîte nom, prénom et posologie).
- **Ne pas oublier de signaler les allergies** (alimentaire, médicamenteuse, etc...), **l'asthme** et les particularités de votre enfant/jeunes (appareillage, dysphasie, troubles du comportement, etc...) et les PAI (protocole d'accueil individualisé).
- Tout enfant/jeune qui, à son arrivée, présente des symptômes de maladie (contagieuse, virale...) **ne peut être accepté**. Les parents seront prévenus si leur enfant/jeune présente une température supérieure à 38° ou des symptômes inhabituels (vomissements...). En cas d'accident et d'urgence, le SAMU est contacté et l'équipe de direction prendra les dispositions nécessaires. Vous serez avertis immédiatement. **Vous devez toujours être joignables.**



Les gestes barrières dont la distanciation physique lorsqu'elle est possible, **le port du masque obligatoire pour les mineurs de six ans et plus** dans les espaces clos et dans les espaces extérieurs sauf s'il est incompatible avec l'activité menée (prise de repas, pratiques sportives, ...) **et la limitation du brassage entre mineurs de groupes différents doivent être strictement observés. Ces éléments seront allégés ou plus restrictifs en fonction de l'évolution de la crise sanitaire.** Des procédures spécifiques ont été mises en place dans le cadre de la crise liées à la COVID-19. L'entretien et la ventilation des locaux sont également pris en compte pour assurer la sécurité et la santé du public accueillis.



Comportement / règles de vie

L'Accueil de Loisirs se déroule dans un cadre laïc. Toute personne, enfant, jeune et adulte doit être respectée quel que soit son âge, son statut, son origine sociale et culturelle, son appartenance politique ou religieuse.

Incivilités, violences verbales ou physiques, non respect des règles de fonctionnement et de sécurité entraînent systématiquement une rencontre avec les parents. Des sanctions seront alors mises en place pouvant aller jusqu'à l'exclusion temporaire ou définitive.

L'équipe tient compte des différences. Elle peut proposer un accueil adapté à un enfant/jeune porteur de handicap dans la limite des capacités de l'accueil en collectivité. Un premier contact avec l'équipe de direction avant toute première inscription.

Sécurité



Dans le cadre du plan Vigipirate nos accès (portillon du bas et portail du haut) seront fermés à clé entre les périodes d'accueil soit de 9h30 à 16h30.



Stationnement : la rue du Presbytère est en sens interdit « sauf riverains ». L'amende pour la circulation en sens interdit est de 135 € et engendre un retrait de quatre points sur le permis de conduire.



Accès : pour éviter les regroupements et fluidifier l'arrivée des familles, l'accès se fait pour les enfants de 6-7 ans au niveau du portail du bas de l'accueil de loisirs, stationnement place de l'église. L'accès s'effectue à pied pour les enfants de 8-9 ans et de 10-14 ans au niveau du portail du haut de l'accueil de loisirs. Le stationnement doit se faire au niveau de la place Ernest Brochier. Pour les enfants de +6 ans, les fratries pourront être accueillies à un seul et même portail.

Effets personnels

L'Accueil de loisirs décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol d'effets personnels (argent, objet de valeur, portable).

Il est vivement conseillé aux familles de marquer les vêtements de leurs enfants. Les enfants/jeunes doivent être équipés de vêtements et de chaussures adaptés aux activités et à la saison. **Pour les moins de 6 ans** : prévoir le doudou, les chaussons, changes avec sac un petit sac...

Responsabilité

Les parents participent à la vie de l'Accueil de Loisirs. Ils doivent accompagner leur enfant/jeune, se présenter à l'animateur en charge de la feuille de présence le matin et le soir. **L'enfant/jeune ne peut quitter l'Accueil de Loisirs qu'en compagnie de personnes majeures et autorisées** (pouvant justifier de leur identité) et qu'après l'avoir signalé à l'animateur en charge de la feuille de présence.



De manière exceptionnelle : en cas de rendez-vous médical ou autre raison ne permettant pas aux parents de respecter les horaires d'accueil et de sortie de l'enfant/jeune, les parents doivent par écrit/par mail informer la Direction et signer la décharge de responsabilité.

Acceptation

Le seul fait d'inscrire un enfant/jeune à l'Accueil de Loisirs de Coublevie constitue pour les parents une acceptation du présent règlement intérieur qui sera affiché dans les locaux.

La Direction de l'Accueil de Loisirs de Coublevie pour Léo Lagrange Centre Est



DECHARGE DE RESPONSABILITE 2023

Décharge à remplir si récupération de l'enfant/jeune (exemple : rendez-vous médicaux)

Je soussigné(e) (nom-prénom) :

Agissant en tant que : père mère représentant légal majeur
de l'enfant/jeune :

Décharge l'Accueil de Loisirs de Coublevie de toutes responsabilités concernant l'enfant/jeune nommé ci-dessus
et :

le retire de l'Accueil de Loisirs et l'emmène avec moi ce jour le (date) : _____ à (heure) :

le retire de l'Accueil de Loisirs et **le ramène** pour un rendez-vous médical ce jour le (date):
entre (heure) : _____ et _____

l'autorise, en mon absence, à quitter l'Accueil de Loisirs avec la **personne majeure désignée** ci-dessous (sur
présentation d'une pièce d'identité) : Nom-prénom :

Fait à Coublevie, le _____

Signature : _____



LEO LAGRANGE CENTRE EST - Accueil de Loisirs de Coublevie
112, Rue du Presbytère - 38500 COUBLEVIE
☎ 06.75.81.90.49 ✉ coublevie@leolagrange.org

